



RÈGLEMENT DE CONSULTATION DE LA COLLECTION

1 - Conditions d'accès _____

Article 1

Le Centre d'Art autorise la consultation des visuels de la collection qu'il conserve selon un règlement. L'accès est gratuit et ouvert uniquement aux chercheurs, étudiants à partir de la licence, et à toute personne autorisée par la direction.

Chaque usager justifie de son identité par la présentation d'une pièce officielle en cours de validité, comportant une photographie. La consultation se fait sur demande, en remplissant un formulaire de demande de consultation. La demande doit être transmise au moins 8 jours avant la date de consultation souhaitée. Le jour et l'heure de la consultation sont fixés par le responsable des collections.

Article 2

L'accès physique à la collection est strictement interdit.

L'accès à la base de données n'est pas encore possible au grand public. Dans un souci de diffusion de sa collection et de valorisation de celle-ci, le Centre d'Art donne un accès limité à cette collection à des fins de recherches uniquement. Le Centre d'Art peut, sur demande, effectuer une recherche sur sa base de données.

Pour obtenir la communication des visuels et informations sur les œuvres de la collection, l'utilisateur remplit un formulaire de demande en mentionnant l'objet de ses recherches au moins 8 jours avant la date de consultation souhaitée. La demande de consultation devra être la plus précise possible afin de faciliter la recherche au responsable de la collection.

La communication de cette recherche se fera sur rendez-vous avec le responsable de la collection.

Article 3

Les effets personnels tels que sacs à main, sacs à dos, cartables, sacoches d'ordinateurs... seront laissés à l'entrée du Centre d'Art, dans les casiers réservés à cet effet. Sont utilisables les feuilles ou blocs de papier, crayons papier et ordinateur portable.

Article 4

Chaque lecteur est invité à adopter une tenue et une attitude correctes. Il est tenu de respecter le travail des autres usagers et du personnel du Centre d'Art.



La communication de la collection à l'utilisateur se fait sous forme de photos numériques basse définition. La reproduction de ces photos est possible uniquement à des fins de restitutions de la recherche (mémoire, thèses, articles scientifiques, ...). Le Centre d'Art doit être crédité dans la légende à chaque reproduction sous la forme : Collection permanente du Centre d'Art.

L'usage commercial de ces photos (publications,) doit faire l'objet d'une demande spécifique auprès de la direction du Centre d'Art et doit respecter toutes les dispositions concernant le droit d'auteur.

Article 6

L'utilisateur s'engage à envoyer au Centre d'Art un exemplaire de son travail.

5- Exécution du présent règlement

Article 7

Le non-respect des dispositions du présent règlement peut entraîner le retrait des documents communiqués, le refus de communications ultérieures ou, en cas de négligence grave ou malveillance, l'exclusion immédiate de l'utilisateur.

***Je certifie avoir lu et j'accepte les conditions du règlement de consultation de la collection du Centre d'Art et je m'engage à les respecter.**

Le _____

Signature du demandeur*